

Dynamiques des systèmes alimentaires alternatifs Ronan Le Velly

▶ To cite this version:

Ronan Le Velly. Dynamiques des systèmes alimentaires alternatifs. Pasquale Lubello; Leila Temri; Alain Falque. Systèmes agroalimentaires en transition, Quaé, 2017. hal-01617633

HAL Id: hal-01617633

https://hal.science/hal-01617633

Submitted on 16 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RONAN LE VELLY, « DYNAMIQUES DES SYSTEMES ALIMENTAIRES ALTERNATIFS »

Depuis la fin des années 1990, de nombreuses recherches publiées dans des revues internationales d'économie et de sociologie rurale ont été consacrées à l'étude des « systèmes alimentaires alternatifs ». Derrière ce terme, les chercheurs ont regroupé des initiatives relativement hétérogènes, telles l'agriculture biologique, le commerce équitable, les produits de terroir, les circuits courts de proximité, la transformation à la ferme, l'agriculture urbaine ou les jardins collectifs. Le terme d'« alternative food systems » n'est d'ailleurs pas non plus systématiquement utilisé, certains préférant parler d'« alternative food initiatives », d'« alternative food geographies », d'« alternative food networks », d'« alternative agri-food supply chains », etc., une série de termes se rejoignant néanmoins dans l'utilisation du qualificatif « alternatif ».

Appréhender ces différentes initiatives comme des « alternatives » permet d'aborder de front les questions de transition dans les systèmes alimentaires. Il s'agit en effet, comme dans le chapitre de Stéphane Fournier et Jean-Marc Touzard dans cet ouvrage, de rendre compte de l'existence de différentes modalités d'organisation de la production, des échanges et/ou de la consommation alimentaire. Mais il s'agit surtout, et de façon plus centrale que dans ce précédent chapitre, de restituer la capacité des acteurs à connaître et critiquer le système « conventionnel » et à concevoir et construire des formes d'organisation différentes. Les recherches sur les systèmes alimentaires alternatifs s'intéressent ainsi généralement à des initiatives particulières, étudiés en détail, à une échelle micro ou méso. L'analyse ne porte alors pas sur les différents modèles qui composent un système alimentaire mondial, national ou régional, mais sur des initiatives comme l'agriculture biologique en Californie, les marchés fermiers au Royaume-Uni, la route des vins en Toscane ou, de façon plus précise encore, la démarche de telle ou telle cantine scolaire pour relocaliser certains de ses approvisionnements. Pour chacune de ces initiatives, des enquêtes de terrain sont menées afin d'en restituer les conditions d'émergence, les modalités d'organisation et les effets ou impacts. En se focalisant ainsi sur des systèmes alimentaires alternatifs bien identifiés, le regard peut également se porter sur leurs évolutions. Beaucoup de recherches ont ainsi cherché à comprendre les dynamiques de « conventionnalisation ». Les transitions en jeu portent alors sur les transformations internes aux initiatives alternatives étudiées, aux modifications dans leur organisation amenant à un rapprochement avec certains traits des systèmes conventionnels contre lesquels ils s'étaient initialement élaborés : croissance du nombre des intermédiaires et affaiblissement des liens producteurs-consommateurs dans des circuits courts de proximité, sélection d'organisations de producteurs moins précaires et tensions sur les prix minimums dans des filières de commerce équitable, etc.

L'argument défendu dans ce chapitre sera exposé en trois temps. Dans la première section, nous nous appuierons sur une revue de littérature et expliquerons pourquoi les systèmes alimentaires alternatifs gagnent à être envisagés comme des initiatives hybrides, mêlant des caractéristiques alternatives et conventionnelles. Il n'y a alors pas lieu de penser un grand partage entre un monde alternatif et un monde conventionnel aux caractéristiques fondamentalement différentes. Il convient plutôt d'étudier au sein même des systèmes alimentaires alternatifs ce qui est source ou non de différence. Une fois ce premier constat effectué, nous présenterons un cadre d'analyse permettant de rendre compte de cette alternativité. Dans la seconde partie, nous avancerons que les systèmes alimentaires alternatifs ont en commun de partager ce que nous nommerons une « promesse de différence », une promesse couplant la critique de certaines modalités de fonctionnement des systèmes conventionnels et le projet d'organiser différemment la production, les échanges et/ou la consommation alimentaire. Rendre compte de cette promesse de différence revient alors à restituer les raisons et les finalités qui motivent le changement. Enfin, dans une troisième partie, nous plaiderons pour une analyse qui restitue les activités par lesquelles les promoteurs des systèmes alimentaires alternatifs mettent en action leur promesse de différence. En empruntant à la sociologie de l'action organisée, l'accent sera mis sur l'établissement des règles formelles et informelles, des dispositifs matériels et de réseaux de relations qui constituent et donnent leurs formes aux systèmes alimentaires alternatifs. Nous serons alors au cœur des opérations concrètes par lesquelles s'opèrent les transitions.

1. L'hybridation alternatif-conventionnel au cœur des systèmes alimentaires alternatifs

Pourquoi la sociologie rurale parle-t-elle de « systèmes alimentaires alternatifs » ? A la fin des années 1990, dans les premiers colloques et les premières publications qui ont mis ce thème à l'agenda de la recherche, il s'agissait d'identifier à travers ce terme un ensemble d'initiatives s'écartant d'un modèle agricole industriel, capitaliste et globalisé considéré comme dominant. Pour les chercheurs, l'enjeu était alors de rendre compte de l'existence de formes d'organisation des

systèmes alimentaires plus marginales telles que l'agriculture biologique, le commerce équitable, les circuits courts de proximité ou les produits de terroir (Goodman et Watts, 1997 ; Murdoch, Marsden et Banks, 2000). Ces travaux avaient également des visées plus normatives. Beaucoup d'entre eux dénonçaient les effets du système conventionnel et avançaient la nécessité de se tourner vers des systèmes fonctionnant de façons différentes, voire même en autonomie par rapport au système conventionnel. L'article de Kloppenburg, Hendrickson et Stevenson illustre parfaitement, jusque dans son organisation, cette tendance (Kloppenburg, Hendrickson et Stevenson, 1996). Le texte est ainsi structuré en deux parties. La première « Where we are now » fait état du pouvoir des firmes multinationales, organisant à moindre coût la production alimentaire à l'échelle mondiale, et de l'accroissement de la distance géographique, économique et cognitive entre les agriculteurs et les consommateurs. Pour les auteurs, ce mouvement a eu pour conséquence de dégrader la qualité gustative et patrimoniale des produits, de générer des coûts énergétiques et environnementaux et de placer les agriculteurs en situation de simples exécutants. Dans la seconde, nommée « Where we would prefer to be », les auteurs plaident pour une relocalisation des systèmes alimentaires. Des initiatives comme les Community Supported Agriculture, l'équivalent des AMAP françaises, sont alors décrites comme permettant aux consommateurs et aux agriculteurs de « faire sécession », de « s'auto-protéger » des tendances dominantes du système alimentaire mondial. Les premiers travaux sur le commerce équitable donnent à voir un registre d'argumentation très similaire. Le commerce équitable est décrit comme une alternative aux tendances dominantes des marchés mondiaux de commodités agricoles : il se construit dans les « interstices de la mondialisation » (Renard, 1999), en établissant des relations économiques et sociales renouvelées, « ré-encastrées », entre producteurs et consommateurs (Raynolds, 2000). Les travaux publiés à la même époque en Europe étaient moins tournés vers une critique du système capitaliste mondialisé, mais ils n'en étaient pas moins normatifs. Pour leurs auteurs, les circuits courts, l'agritourisme, la transformation à la ferme, l'agriculture biologique ou les appellations d'origine contrôlée convergeaient dans un « nouveau paradigme de développement rural » à même de répondre aux multiples crises du paradigme dominant de la « modernisation agricole » (van der Ploeg et al., 2000). Même si leur point de départ était différent, ces travaux ont alors mis en exergue de grandes différences entre une agriculture conventionnelle et une agriculture alternative. Alors que la première, industrielle et intensive, était jugée responsable d'un appauvrissement des agriculteurs, de dégradations écologiques et de crises sanitaires, la seconde était présentée comme source d'accroissement de la valeur ajoutée dans les fermes, de préservation de l'environnement, de lien accru au territoire et de confiance retrouvée entre les producteurs et les consommateurs.

Ensuite, au fur et à mesure que les recherches sur les systèmes alimentaires alternatifs se sont développées, des résultats plus nuancés ont été mis en avant. En commentant les premiers travaux, certains chercheurs ont pointé du doigt le risque d'une pensée « binaire » ou « dualiste » tendant à postuler un grand partage entre systèmes alimentaires alternatifs et conventionnels (Hinrichs, 2003 ; Ilbery et Maye, 2005). Plusieurs constats ont alimenté cette mise en garde.

Il a tout d'abord été montré que les systèmes alimentaires alternatifs et conventionnels ne constituent pas des mondes séparés (Sonnino et Marsden, 2006). Typiquement, les consommateurs et les producteurs engagés dans les systèmes alternatifs participent également, pour la plupart, aux systèmes conventionnels : les premiers font la majorité de leurs achats en grande distribution, les seconds produisent et/ou commercialisent partiellement en conventionnel, etc. Ensuite, certaines initiatives sont difficilement classables ou relèvent de phénomènes hybrides : comment par exemple qualifier une production biologique transformée par une entreprise agroalimentaire « conventionnelle », puis vendue certes localement mais dans les rayons d'une chaîne de supermarché ? Enfin, les motivations exprimées par les acteurs des systèmes alternatifs ne sont pas forcément très différentes de celles qui s'expriment dans les circuits conventionnels. Par exemple, pour les circuits courts, les consommateurs recherchent des produits de bonne qualité gustative, demeurent attentifs aux prix et demandent une diversité de gamme; symétriquement, les producteurs cherchent à vendre leur production à un bon prix et ne sont pas forcément désireux d'échanger sur leurs modes de culture avec les consommateurs (Dubuisson-Quellier et Le Velly, 2008). La nécessité de tels rappels, sur des éléments qui pourraient être considérés comme des évidences, peut surprendre. Mais elle témoigne bien du risque perçu par beaucoup de chercheurs d'une analyse dichotomique opposant frontalement le fonctionnement des systèmes alimentaires alternatifs et conventionnels.

Un second ensemble de travaux a insisté sur les tensions générées par la relation au système conventionnel. Les recherches sur la «conventionnalisation» de l'agriculture biologique californienne sont sur ce point exemplaires (Guthman, 2004). Julie Guthman a expliqué comment l'entrée d'acteurs issus du système conventionnel (grandes exploitations, industriels de l'agroalimentaire, distributeurs) dans la bio californienne a occasionné une série de transformations contraires à son projet initial : développement de modes de production peu soucieux des équilibres écologiques et des droits sociaux, captation de la valeur par les acteurs de la transformation et de la commercialisation, déterritorialisation des circuits de commercialisation. De même, les études sur le « mainstreaming » du commerce équitable ont mis l'accent sur la présence de plantations capitalistes, de firmes multinationales de l'agroalimentaire, de grandes entreprises de négoces et

d'enseignes de la grandes distribution dans le commerce équitable certifié, et ont dénoncé les tensions sur l'alternativité des pratiques que cela induisait (Jaffee, 2007; Raynolds, Murray et Wilkinson, 2007). A leur tour, ces analyses ont fait l'objet de débats, certains chercheurs contestant l'idée que la conventionnalisation constitue un phénomène inévitable. La recherche a alors mis en avant la pluralité des formes de commerce équitable ou d'agriculture biologique qui sont construites par les acteurs et cohabitent de façon plus ou moins harmonieuse (Rosin et Campbell, 2009; Raynolds, 2012).

Un troisième type d'argument a porté sur les effets des systèmes alimentaires alternatifs. L'enjeu a été de préciser si le commerce équitable, l'agriculture biologique, les circuits courts, etc., étaient vraiment vecteurs des bénéfices qui leur ont été attribués. Sur ce point, les enquêtes de terrain ont également témoigné d'une grande diversité de pratiques, et donc d'impacts, au sein des systèmes alimentaires alternatifs. Par exemple, l'impact écologique de l'agriculture biologique est variable. Des pratiques de monoculture et l'utilisation de certains intrants, pourtant conformes au cahier des charges de la bio, peuvent provoquer des dégradations de l'environnement (Guthman, 2004). De même, dans certains cas, en particulier lorsque les prix payés et les volumes achetés sont faibles, le commerce équitable génère beaucoup de contraintes organisationnelles et peu de plus-value pour les producteurs (Jaffee, 2007). Un nombre important d'études a également contesté l'idée d'une supériorité intrinsèque du local par rapport au global (Grolleau, Sirieix et Schaer, 2010). Elles ont souligné que la réduction des distances parcourues par les produits n'était pas en soi source d'un meilleur impact environnemental, en particulier parce que ces circuits étaient parfois logistiquement peu efficients. Des travaux américains ont aussi décrit les risques en matière de justice sociale d'une vision insuffisamment réflexive de la relocalisation : oubli des rapports de force entre groupes sociaux au niveau local, préférence locale « défensive » marquant un repli sur soi, cautionnement du désengagement de l'Etat par la valorisation des initiatives locales (Hinrichs, 2003 ; DuPuis et Goodman, 2005). Toujours dans cette perspective, il a été montré que les circuits courts, comme les autres formes de diversification des activités agricoles prônées dans le « nouveau paradigme de développement rural », nécessitent des compétences, requièrent des investissements et sont sources de travail supplémentaire pour les producteurs. En conséquence, ils ne sont pas toujours une solution aux problèmes de rentabilité économique des exploitations (Jarosz, 2008).

Les systèmes alimentaires alternatifs ne doivent pas être pensés comme des systèmes totalement autonomes et différents des systèmes conventionnels. La transition ne se fait pas entre un monde purement conventionnel et un monde purement alternatif, selon une logique de rupture, mais renvoie à des dynamiques beaucoup plus diverses, incluant des états hybrides marqués par des

niveaux d'alternativité hétérogènes. Pour étudier ces transitions et ces états hybrides, il importe de disposer d'outils d'analyse. Les deux prochaines sections visent à avancer dans ce sens.

2. La promesse de différence des projets des systèmes alimentaires alternatifs

Au vu de ce qui précède, une étape supplémentaire dans le raisonnement aurait pu consister dans le choix de ne plus utiliser le terme « alternatif », vecteur d'une pensée trop dichotomique. Ce choix n'a généralement pas été fait, mais certains chercheurs manifestent néanmoins des réserves. Par exemple, alors que le titre de leur ouvrage parle d'« explorer les alternatives », Moya Kneafsey et ses co-auteurs se justifient en expliquant que ce terme consiste pour eux un « utile raccourci » (Kneafsey et al., 2008). D'autres rappellent que, pour les raisons que avons décrites, le concept d'alternative est problématique et s'excusent de le conserver en expliquant qu'il s'agit là du terme imparti dans les travaux de recherche (Milestad et al., 2010). Nous pensons que ces réserves n'ont pas lieu d'être. Plus fondamentalement, nous pensons que les questionnements sur le caractère alternatif doivent demeurer au cœur des analyses sur les circuits courts, le commerce équitable, l'agriculture biologique, etc. Peu importe à cet égard les questions de commodités et d'usages avancées. La raison fondamentale est que les systèmes alimentaires alternatifs sont caractérisés par ce que nous nommons une « promesse de différence », une promesse motrice, source de transition dans les systèmes alimentaires.

Cette promesse de différence est centrale dans le projet des promoteurs des systèmes alimentaires alternatifs. En nous référant ainsi à leur « projet », nous nous intéressons aux raisons et finalités qu'un collectif se donne pour justifier son existence et pour orienter son action. L'approche sociologique que nous adoptons se focalise alors sur les connaissances et les cadres interprétatifs et normatifs sur la base desquels les acteurs contestent le fonctionnement des systèmes conventionnels. Avant de chercher à construire une alternative, il faut que les acteurs partagent, au moins partiellement, une analyse critique de la situation actuelle. Par exemple, le projet du commerce équitable n'a guère de sens sans l'identification d'une série de dysfonctionnements propres au « commerce conventionnel ». S'intéresser au projet implique ensuite d'observer les grandes finalités et les grands principes qui, sans déterminer strictement les actions, structurent les alternatives à construire, leur donnent une direction. Dans le commerce équitable, cette direction est énoncée dans des documents comme les « 10 principles of fair trade » de la World Fair Trade Organization ou les « standards génériques » de Fairtrade international. Sont alors avancés des

finalités et principes tels que le paiement d'un prix équitable, le développement et l'autonomisation des producteurs ou le respect des droits fondamentaux au travail.

Les oppositions tranchées entre commerce équitable et commerce conventionnel, agriculture biologique et agriculture conventionnelle, *slow food* et *fast food*, circuits courts et circuits longs, etc., ne doivent alors pas être simplement considérées comme des raccourcis caricaturaux. Ces oppositions, lorsqu'elles sont au cœur des projets de collectifs, peuvent être vectrices de changement. Elles participent d'un « agir projectif », d'une capacité des acteurs à imaginer et à prendre l'initiative d'autres états possibles du monde (Emirbayer et Mische, 1998; Bréchet et Schieb-Bienfait, 2006). Les publications scientifiques du tournant des années 2000 que nous avons présentées peuvent d'ailleurs être relues dans cette perspective. Mettre en exergue un « nouveau paradigme de développement rural » ne revient pas simplement à décrire et à analyser l'existant, mais aussi à « pro-mouvoir », à engager le mouvement vers des évolutions désirables. Ensuite, les chercheurs, comme beaucoup d'autres acteurs, peuvent exprimer des réserves quant à la réalisation de la promesse de différence. Mais, ce faisant, ils ne font que réaffirmer son importance, comme référence en fonction de laquelle il convient de juger de la trajectoire des systèmes alimentaires alternatifs.

Plus précisément, la promesse de différence des projets des systèmes alimentaires alternatifs inclut selon nous deux éléments : d'une part, la promesse d'une autre organisation de la production, de la commercialisation et/ou de la consommation et, d'autre part, la promesse de bénéfices générés par cette autre organisation. Par exemple, l'agriculture biologique promet *a minima* une modification des modes de production, en comparaison de ceux de l'agriculture conventionnelle, mais aussi que cette modification engendrera des effets positifs sur l'environnement et sur la santé. De même, le commerce équitable promet, entre autres points, l'application de règles différentes de celles du commerce conventionnel dans l'établissement des prix et des relations commerciales, mais aussi que ces règles permettront un développement des organisations de producteurs des pays du sud (Balineau et Dufeu, 2010).

Ces promesses de différence sont particulièrement visibles dans les discours par lesquels les partisans des systèmes alimentaires alternatifs en font la promotion. Les documents de promotion d'organisations de commerce équitable comme la Fédération Artisans du Monde ou Max Havelaar France donnent ainsi à voir une série d'oppositions manifestant comment les principes du commerce équitable répondent point par point aux dysfonctionnements du commerce conventionnel. Favoriser le développement des « petits producteurs » qui sont victimes des

« grandes multinationales » du commerce conventionnel ; payer un prix juste qui tienne compte de la situation des producteurs plutôt qu'un prix de marché fixé par une confrontation aveugle de l'offre et de la demande ; établir une relation la plus directe possible pour éviter que les intermédiaires commerciaux ne s'enrichissent sur le dos des producteurs ; engager des partenariats dans une visée de développement plutôt que choisir des fournisseurs selon une pure logique de profit ; agir en consom'acteur et ne plus subir passivement les messages de la société de consommation : toutes ces promesses de différence sont au cœur du projet du commerce équitable.

Il pourrait être objecté que de tels discours ne sont qu'une habile communication destinée à convaincre de façon plus ou moins cynique un public susceptible de croire aux messages transmis, et qu'il conviendrait en conséquence de ne pas leur attribuer une signification démesurée. Notre fréquentation longue des acteurs du commerce équitable, mais aussi des circuits courts de proximité et de l'agriculture biologique, nous amène à contester ce type d'objection. Les oppositions mises en avant ne doivent pas être considérées comme de beaux discours visant simplement à mettre en valeur les initiatives concernées, mais comme une composante des projets des collectifs porteurs des systèmes alimentaires alternatifs. Ces promesses de différence ne sont pas des « promesses en l'air ». La preuve en est que les acteurs s'y réfèrent constamment pour évaluer leurs actions. Par exemple, même si les principes énoncés dans la charte des AMAP donnent lieu à des mises en action très hétérogènes (Mundler, 2007), les participants aux AMAP s'y réfèrent pour juger de leurs pratiques. Ils trouveront par exemple regrettable que le système de culture de leur maraicher soit peu agroécologique mais l'accepteront au nom d'un autre principe, comme l'engagement dans la durée auprès d'un agriculteur à la situation économique précaire.

3. Identifier les « activités de régulation » vectrices d'alternative

Dans cette dernière section, nous allons restituer les opérations par lesquelles les projets des systèmes alimentaires alternatifs sont mis en action. Pour cela, nous allons raisonner en partant de ce que nous nommons les « activités de régulation ».

La notion d'activité de régulation est inspirée par la sociologie de l'action organisée (Friedberg, 1993 ; Reynaud, 1997). Par activités de régulation, nous entendons les activités qui « contribuent à constituer le collectif et à régler les rapports en son sein » (Le Velly et Bréchet, 2011, p. 482). Concrètement, les activités de régulation peuvent consister dans l'établissement de règles formelles ou informelles, de dispositifs techniques ou de relations stabilisées. Elles sont menées par des acteurs variés, à des échelles de temps et d'espace plus ou moins larges, de façons plus ou moins

cohérentes ou contradictoires. Pour revenir aux systèmes alimentaires alternatifs, on dira qu'une filière d'agriculture biologique ou de commerce équitable, une AMAP ou un circuit d'approvisionnement local d'une cantine, etc., sont structurés et constitués par des règles, des dispositifs et des relations. Les activités de régulation renvoient donc à une série d'opérations qui non seulement viennent régler les rapports au sein de collectifs, mais plus fondamentalement viennent constituer ces collectifs. La sociologie de l'acteur-réseau ou des « agencements marchands » (Callon et al., 2013) : une AMAP ou une filière de commerce équitable sont des collectifs sociotechniques faits d'acteurs humains, d'entités naturelles et d'objets techniques, qui sont capables d'action marchande (Le Velly et Dufeu, 2016). Notons également que raisonner ainsi amène à ne pas surestimer la place du projet dans la constitution des systèmes alimentaires alternatifs. Si le projet est essentiel pour impulser le mouvement vers d'autres états du monde possibles, les systèmes alimentaires alternatifs n'existent et n'agissent que dès lors que des activités de régulation leur donnent vie.

Une telle perspective permet d'envisager une distinction entre « activités de régulation alternatives » et « activités de régulation conventionnelles ». Cette distinction fait directement écho au couple régulation de contrôle / régulation autonome, mis en avant par Jean-Daniel Reynaud (Reynaud, 1997). Reynaud insistait sur la capacité des acteurs à contester les activités de régulation qui cherchent à contrôler leurs actions pour affirmer une régulation autonome, par exemple à travers l'établissement de routines venant contrer les règlements. De façon comparable, identifier les activités de régulation alternatives revient à rendre compte de la capacité des acteurs à contester les activités de régulation existantes, conventionnelles. Un exemple permet de l'illustrer (Le Velly et Bréchet, 2011). Les achats alimentaires du responsable d'une cuisine centrale municipale sont structurés par une multitude d'activités de régulation : code des marchés publics, « paquet hygiène », équipements de stockage et de cuisine, contrats passés avec les fournisseurs... Si l'on se situe dans le cadre d'un projet d'approvisionnement en produits locaux, ces activités de régulation peuvent être qualifiées de « conventionnelles » : dans la pratique, elles amènent à privilégier des achats issus de circuits économiquement et géographiquement longs. Relocaliser les approvisionnements implique alors des activités de régulation spécifiques. Il faudra par exemple établir de nouvelles relations commerciales, avec des producteurs ou des distributeurs capables de fournir des produits locaux, mais aussi souvent modifier l'organisation du travail dans la cuisine et dans les restaurants scolaires. Nous pouvons finalement définir les activités de régulation alternatives comme les activités de régulation spécifiquement opérées pour mettre en action la

promesse de différence du projet. De la même façon que les régulations autonomes ne se comprennent qu'en relation aux régulations de contrôle qu'elles contestent, les activités de régulation conventionnelles peuvent être définies comme les activités de régulation qui préexistent aux activités de régulation alternatives et contre une partie desquelles s'établissent les activités de régulation alternatives.

Ce cadre d'analyse amène de nouveau à conclure de façon comparable à Brian Ilbery et Damian Maye, au caractère « hybride », mêlant alternatif et conventionnel, des systèmes alimentaires alternatifs (Ilbery et Maye, 2005). Mais il permet aussi de mieux caractériser ce qui fait l'objet d'hybridation. Enoncer que les systèmes alimentaires alternatifs sont des hybrides entre systèmes conventionnels et systèmes alternatifs ne fait guère sens. Se référer, à la suite de ce que proposent Fournier et Touzard dans leur chapitre, à une hybridation de modèles est plus convaincant, mais cela demeure insuffisant pour décrire précisément ce qui est alternatif et ce qui est conventionnel dans une initiative donnée. Selon nous, ce sont les activités de régulation alternatives et conventionnelles qui sont hybridées dans les systèmes alimentaires alternatifs.

Il s'agit finalement de comprendre comment les systèmes alimentaires alternatifs se constituent au croisement d'activités de régulation alternatives et conventionnelles. Une étude de cas permet de montrer les logiques diverses auxquelles ce croisement peut donner lieu. Avec Dominique Paturel, nous avons restitué le projet, la conception et la mise en action d'un circuit d'approvisionnement local en fruits et légumes frais pour les Restos du Cœur de l'Hérault (Le Velly et Paturel, 2013). Ce cas donne à voir des rapports d'opposition entre activités de régulation alternatives et conventionnelles. Typiquement, pour pouvoir établir ce circuit, il a fallu à ses promoteurs négocier une exception par rapport aux règles et aux dispositifs qui encadrent habituellement les achats des Restos du Cœur. Ce type de rapports d'opposition est consubstantiel de la définition des activités de régulation alternatives et conventionnelles, nous n'y revenons pas. Mais, ce cas témoigne également de rapports de cohabitation. Par exemple, la définition d'une nouvelle règle d'origine régionale pour certains fruits et légumes s'est accompagnée du maintien d'une règle de prix bas, prix bas définis selon les routines habituelles du service national d'achat des Restos du Cœur. De façon plus inattendue, nous avons également identifié des rapports symbiotiques entre activités de régulation alternatives et conventionnelles. Ainsi, les acteurs qui ont porté le projet puis construit le circuit d'approvisionnement local des Restos du Cœur de l'Hérault ont fait le choix de ne pas établir de relations directes entre des producteurs locaux et l'opérateur de l'aide alimentaire. Les responsables des Restos du Cœur de l'Hérault, la chercheure de l'INRA qui a impulsé le projet et les autres partenaires du projet ont ainsi progressivement estimé qu'il serait trop compliqué et trop risqué d'opérer ainsi. Ils ont préféré se tourner vers deux grossistes du Marché d'intérêt national de Montpellier, qui ont joué un rôle d'intermédiaire. L'intéressant dans ce choix est que le cœur de métier de ces grossistes est l'achat et la vente selon des logiques déterritorialisées. Pourtant, c'est bien en s'appuyant sur leurs relations, leurs infrastructures logistiques et leurs connaissances qu'il a été possible relocaliser les flux d'approvisionnement des Restos du Cœur de l'Hérault. Il a alors en quelque sorte été fait « de l'alternatif avec du conventionnel » : les activités de régulation alternatives conduisant à la relocalisation reposent pour partie sur des activités de régulation conventionnelles préexistantes.

Raisonner dans ce cadre permet enfin de porter un regard renouvelé sur les phénomènes de conventionnalisation des systèmes alimentaires alternatifs. Premièrement, cela invite à prendre du recul par rapport aux visions romancées des premiers temps des initiatives alternatives. Le terme de « conventionnalisation » laisse entendre que les initiatives étaient au commencement purement alternatives et qu'elles se sont perverties avec le temps. Notre cadre d'analyse suggère plutôt d'être attentif, aux différents moments de l'histoire des systèmes alternatifs, à la coprésence des activités de régulation alternatives et conventionnelles. Deuxièmement, notre approche permet de porter un regard plus symétrique que celui suggéré par le seul terme de « conventionnalisation » : pour le dire simplement, lorsque des firmes multinationales se tournent vers l'agriculture biologique, le commerce équitable ou les circuits courts de proximité, c'est aussi un mouvement d'« alternativisation » qui s'engage. Plus précisément, plutôt que d'utiliser l'un ou l'autre de ces termes et de ne voir que le verre à moitié vide ou à moitié plein, il convient de restituer systématiquement les activités de régulation alternatives et conventionnelles et leurs effets sur le fonctionnement des systèmes alimentaires. Troisièmement, dans une approche là-aussi inspirée de la sociologie de l'action organisée, il s'agit aussi d'analyser les évolutions des stratégies des acteurs au regard des espaces d'action institués par les activités de régulation. Par exemple, pour saisir l'important développement commercial qu'a connu le commerce équitable dans les années 2000, il est certes judicieux de parler de la participation des acteurs « mainstream » de la grande distribution, de la restauration hors foyer ou de l'agroalimentaire, mais il est tout aussi important de rendre compte des activités de régulation qui ont permis ce développement, comme l'établissement de standards, de logos de garantie et d'infrastructures de certification. Cette entrée permet de mieux saisir certaines dynamiques. Nous avons ainsi montré que le nouvel espace d'action institué par ces activités de régulation génère une concurrence sur les prix, entre organisation de producteurs, mais aussi entre opérateurs économiques dans les pays du nord. Les tensions sur les prix observées dans les filières certifiées gagnent alors à être comprises non seulement au regard des intérêts des acteurs

de l'aval des filières, en comparaison de ceux des acteurs de la production, mais aussi au regard des évolutions dans les marges de manœuvre et les rapports de force occasionnées par les activités de régulation, évolutions qui permettent aux premiers de s'imposer face aux seconds (Le Velly, 2015).

Conclusion

Même si toutes les transitions des systèmes alimentaires ne relèvent évidemment pas des initiatives rassemblées derrière les termes de « systèmes alimentaires alternatifs », l'étude de ces dernières est riche en enseignements pour travailler sur les transitions. Elle nous a ainsi tout d'abord permis de mettre en exergue l'importance de ce que nous nommons le projet : l'importance des futurs désirables, mêmes flous, que se donne un collectif. Même s'ils ne déterminent jamais totalement les pratiques, les projets sont des moteurs de transition. Travailler sur les systèmes alimentaires alternatifs nous a également amené à identifier les activités de régulation qui génèrent de la différence et leurs articulations aux activités de régulation préexistantes. Dit d'une façon plus générale, l'enjeu est de repérer les transformations dans les règles formelles et informelles, les dispositifs matériels et les réseaux de relation qui sont sources d'innovation, de changements, de transitions. Observer au plus près ces activités de régulation, selon une perspective concevant les systèmes alimentaires comme des espaces d'action organisée, est une bonne manière de rendre compte des mécanismes et des effets des transitions.

Références bibliographiques

Balineau, G., Dufeu, I., 2010. Are Fair Trade Goods Credence Goods? A New Proposal, with French Illustrations. *Journal of Business Ethics*, vol. 92, n° 2, p. 331-345.

Bréchet, J.-P., Schieb-Bienfait, N., 2006. Projets et pouvoirs dans les régulations concurrentielles. *Revue d'économie industrielle*, n° 113, p. 9-29.

Callon, M., Akrich, M., Dubuisson-Quellier, S., Grandclément, C., Hennion, A., Latour, B., Mallard, A., Méadel, C., Muniesa, F., Rabeharisoa, V., 2013. *Sociologie des agencements marchands. Textes choisis*, Presses des Mines, Paris.

Dubuisson-Quellier, S., Le Velly, R., 2008. Les circuits courts entre alternative et hybridation. In: Maréchal, G. (Ed.), *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, Educagri, Dijon, p. 105-112.

DuPuis, E.M., Goodman, D., 2005. Should we go "home" to eat?: toward a reflexive politics of localism. *Journal of rural studies*, vol. 21, n° 3, p. 359-371.

Emirbayer, M., Mische, A., 1998. What is agency? *American journal of sociology*, vol. 103, n° 4, p. 962-1023.

Friedberg, E., 1993. Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée, Editions du Seuil, Paris.

Goodman, D., Watts, M.J. (Eds.), 1997. Globalising food: agrarian questions and global restructuring, Routledge, London.

Grolleau, G., Sirieix, L., Schaer, B., 2010. Les «kilomètres alimentaires»: de la compréhension du concept à la complexité de la réalité. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 5, p. 899-911.

Guthman, J., 2004. *Agrarian dreams: The paradox of organic farming in California*, University of California Press, Berkeley.

Hinrichs, C.C., 2003. The practice and politics of food system localization. *Journal of rural studies*, vol. 19, n° 1, p. 33-45.

Ilbery, B., Maye, D., 2005. Alternative (shorter) food supply chains and specialist livestock products in the Scottish - English borders. *Environment and planning A*, vol. 37, n° 5, p. 823-844.

Jaffee, D., 2007. Brewing Justice: Fair Trade Coffee, Sustainability and Survival, University of California Press, Berkeley.

Jarosz, L., 2008. The city in the country: Growing alternative food networks in Metropolitan areas. *Journal of rural studies*, vol. 24, n° 3, p. 231-244.

Kloppenburg, J., Jr., Hendrickson, J., Stevenson, G.W., 1996. Coming in to the foodshed. *Agriculture and human values*, vol. 13, n° 3, p. 33-42.

Kneafsey, M., Holloway, L., Venn, L., Dowler, E., Cox, R., Tuomainen, H., 2008. *Reconnecting Consumers, Producers and Food: Exploring Alternatives*, Berg Publishers, Oxford.

Le Velly, R., 2015. Fair trade and mainstreaming. In: Raynolds, L.T., Bennett, E.A. (Eds.), *Handbook of research on fair trade*, Edward Elgar, Cheltenham and Northampton, p. 265-280.

Le Velly, R., Bréchet, J.-P., 2011. Le marché comme rencontre d'activités de régulation : initiatives et innovations dans l'approvisionnement bio et local de la restauration collective. *Sociologie du Travail*, vol. 53, n° 4, p. 478-492.

Le Velly, R., Dufeu, I., 2016. Alternative food networks as "market agencements": Exploring their multiple hybridities. *Journal of rural studies*, vol. 43, n°, p. 173-182.

Le Velly, R., Paturel, D., 2013. Des circuits courts pour l'aide alimentaire ? Hybridation de régulations dans un marché expérimental en Languedoc-Roussillon *Revue d'études en agriculture et environnement*, vol. 94, n° 4, p. 443-465.

Milestad, R., Bartel-Kratochvil, R., Leitner, H., Axmann, P., 2010. Being close: The quality of social relationships in a local organic cereal and bread network in Lower Austria. *Journal of rural studies*, vol. 26, n° 3, p. 228-240.

Mundler, P., 2007. Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marché et solidarité. *Ruralia*, n° 20, en ligne.

Murdoch, J., Marsden, T., Banks, J., 2000. Quality, Nature, and Embeddedness: Some Theoretical Considerations in the Context of the Food Sector. *Economic Geography*, vol. 76, n° 2, p. 107-125.

Raynolds, L.T., 2000. Re-embedding global agriculture: The international organic and fair trade movements. *Agriculture and human values*, vol. 17, n° 3, p. 297-309.

Raynolds, L.T., 2012. Fair Trade: Social regulation in global food markets. *Journal of rural studies*, vol. 28, n° 3, p. 276-287.

Raynolds, L.T., Murray, D.L., Wilkinson, J. (Eds.), 2007. Fair trade. The challenges of transforming globalization, Routledge, New York.

Renard, M.-C., 1999. The Interstices of Globalization: The Example of Fair Coffee. *Sociologia Ruralis*, vol. 39, n° 4, p. 484-500.

Reynaud, J.-D., 1997. Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale (troisième édition), Armand Colin, Paris.

Rosin, C., Campbell, H., 2009. Beyond bifurcation: Examining the conventions of organic agriculture in New Zealand. *Journal of rural studies*, vol. 25, n° 1, p. 35-47.

Sonnino, R., Marsden, T., 2006. Beyond the divide: rethinking relationships between alternative and conventional food networks in Europe. *Journal of Economic Geography*, vol. 6, n° 2, p. 181-199.

van der Ploeg, J.D., Renting, H., Brunori, G., Knickel, K., Mannion, J., Marsden, T., De Roest, K., Sevilla-Guzmán, E., Ventura, F., 2000. Rural Development: From Practices and Policies towards Theory. *Sociologia Ruralis*, vol. 40, n° 4, p. 391-408.